1) La notification des crédits

Après examen des demandes, le montant des crédits alloués à la mission est notifié sur la plateforme sous l’onglet "La Notification". Cette notification est éventuellement accompagné de remarques ou de recommandations de la Direction des études.
Elle intervient dans le courant du mois de février de l'année de la mission.

Révision #2
Créé 2024-01-10 17:45:04 EET par Direction des études antiques et byzantines
Mis à jour 2024-01-10 17:46:44 EET par Direction des études antiques et byzantines